



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Sainte-Monique

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC MRC DE LAC SAINT-JEAN EST MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MONIQUE

Procès-verbal de la séance régulière du Conseil Municipal de la Municipalité de Sainte-Monique tenue à la salle des délibérations de l'hôtel de ville, lundi le 2 mai 2022 à 19h 30.

Présences : M. Mario Desbiens, maire
M. Pascal Gauthier, conseiller # 1
M. Bernard Girard, conseiller # 2
M. Jacques Vachon, conseiller # 4
M. Jonathan Boily, conseiller # 5
M. Bruno Plourde, conseiller # 6

Absences : Mme Suzanne Larouche, conseillère # 3

Il y a quorum à cette séance qui est présidée par M. Mario Desbiens, maire. Est également présent, M. Mathieu Lapointe, directeur général et secrétaire-trésorier.

1- OUVERTURE ET MOT DE BIENVENUE

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à tous et procède à l'ouverture de la séance.

2- LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. Jonathan Boily, appuyé de M. Bruno Plourde et résolu à l'unanimité des membres présents du conseil d'adopter, séance tenante, l'ordre du jour suivant en y ajoutant en divers le point : a) Motion de remerciement Mme Ruth Boulanger et M. Alain Belleau b) Acceptation d'une soumission – entretien des chemins d'été

RÉSOLUTION CM2022-73

1. Ouverture et mot de bienvenue
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal :

- A) Séance extraordinaire du 29 mars 2022
- B) Séance ordinaire du 4 avril 2022

4. Correspondances :

Aucune correspondance

5. Rapport des comités
6. Approbation des comptes pour la période de mars 2022
7. Adoption du règlement 381-22 concernant le code d'éthique et de déontologie des employés municipaux
8. Adoption du règlement 382-22 concernant les avis publics
9. Adjudication d'une soumission – Réfection de ponceaux Chemin des Eaux-Mortes
10. Adjudication d'une soumission – Réfection Rang6 Ouest et Est
11. Confirmation d'embauche – Entretien ménager
12. Demande d'aide financière – Fabrique de Sainte-Monique
13. Politique de frais de déplacement
14. Entente 911
15. Motion de sympathie
16. Adjudication d'une soumission – marquage véloroute



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Sainte-Monique

17. Divers :

- a) Motion de remerciement – Mme Ruth Boulanger et M. Alaina Belleau
- b) Acceptation d'une soumission – Entretien des chemins d'été

18. Période des questions

19. Levée de l'assemblée

3- ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL :

a) *Séance extraordinaire du 29 mars 2022*

RÉSOLUTION CM2022-74

Il est proposé par M. Bernard Girard, appuyé par M. Jacques Vachon et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'exempter le directeur général de la lecture du procès-verbal et d'adopter, séance tenante, le procès-verbal de la séance extraordinaire du 29 mars 2022.

RÉSOLUTION CM2022-75

b) *Séance ordinaire du 4 avril 2022*

Il est proposé par M. Jacques Vachon, appuyé par M. Jonathan Boily et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'exempter le directeur général de la lecture du procès-verbal et d'adopter, séance tenante, le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 avril 2022.

4- CORRESPONDANCE

Aucune correspondance

5 -RAPPORT DES COMITÉS

Les membres du conseil font un compte-rendu détaillé des réunions et autres actes relatifs à leurs comités.

6 -APPROBATIONS DES COMPTES

RÉSOLUTION CM2022-76

Il est proposé par M. Bruno Plourde, appuyé par M. Bernard Girard et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'approuver les listes des comptes à payer produites au conseil pour la période du mois d'avril 2022, lesquelles ont été précédemment vérifiées par le comité des finances et d'autoriser le secrétaire-trésorier à libérer les fonds à cet effet.

La liste des comptes suivants a été produite au conseil:

Comptes à payer	60 376,88 \$
Comptes déjà payés	61 584,82 \$
TOTAL	121 961,70 \$

Certificat de disponibilité de crédits

Je, soussigné, Mathieu Lapointe, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants au budget approuvé pour payer les comptes ci-haut mentionnés et les autres résolutions inscrites au présent procès-verbal, ladite liste en faisant partie intégrante.

Mathieu Lapointe, directeur général et secrétaire-trésorier



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Sainte-Monique

7- ADOPTION DU RÈGLEMENT 381-22 CONCERNANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX

RÉSOLUTION CM2022-77

ATTENDU QUE la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale (ci-après la « LEDMM »), sanctionnée le 2 décembre 2010, a créé l'obligation pour toutes les municipalités locales d'adopter un code d'éthique et de déontologie qui énonce les principales valeurs de la Municipalité en matière d'éthique et les règles qui doivent guider la conduite des employés ;

ATTENDU QUE la Loi modifiant la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale et diverses dispositions législatives, communément appelée le « P.L.49 », et sanctionnée le 5 novembre 2021, exige l'ajout d'une règle relative à la réception d'un don ou avantage par un employé;

ATTENDU QUE, conformément à l'article 18 de la LEDMM, toute décision relative à l'adoption du Code d'éthique et de déontologie est prise par un règlement;

ATTENDU QU' un avis de motion a été donné à une séance du conseil tenue le 4 avril 2022;

ATTENDU QUE l'adoption a été précédée de la présentation et du dépôt d'un projet de règlement en date du 4 avril 2022 ainsi que d'une consultation des employés sur le projet de règlement qui s'est tenue le 20 avril 2022;

ATTENDU QUE, conformément à l'article 12 de ladite Loi, un avis public contenant un résumé du projet de règlement a été publié le 22 avril 2022;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par M. Jacques Vachon, appuyé par M. Jonathan Boily et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'adopter, séance tenante, le règlement 381-22.

8- ADOPTION DU RÈGLEMENT 382-22 CONCERNANT L'AVIS PUBLIC

RÉSOLUTION CM2022-78

ATTENDU QUE le projet de loi 122, *Loi visant principalement à reconnaître que les municipalités sont des gouvernements de proximité et à augmenter à ce titre leur autonomie et leurs pouvoirs*, sanctionné le 16 juin 2017 abolit l'obligation des municipalités de publier les avis publics;

ATTENDU QU' une municipalité peut adopter un règlement afin de déterminer les modalités de publication de ses avis publics;

ATTENDU QUE le Conseil désire adopter un règlement suite au pouvoir qui lui est octroyé;

ATTENDU QUE l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance ordinaire tenue ce 4 avril 2022;

ATTENDU QU'un projet de règlement a été dûment présenté lors de la séance ordinaire tenue le 4 avril 2022;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par M. Pascal Gauthier, appuyé de M. Bernard Girard et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'adopter, séance tenante, le règlement 382-22 concernant les avis publics.



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Sainte-Monique

9- ADJUDICATION D'UNE SOUMISSION – RÉFECTION DE PONCEAUX CHEMIN DES EAUX MORTES

RÉSOLUTION CM2022-79

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Monique a procédé à un appel d'offres public sur le SEAO pour des travaux de réfection de ponceaux sur le Chemin des Eaux-Mortes;

CONSIDÉRANT QUE l'ouverture des soumissions a été effectuée au bureau de la municipalité le lundi 11 avril 2022 à 14h 00;

CONSIDÉRANT QUE les soumissions reçues sont au nombre de quatre et dont le résultat de l'ouverture des soumissions est le suivant :

Excavation Boulanger	705 040,48 \$
Excavation Fernand Boulard	681 386,39 \$
Terrassement Belleau	631 427,18 \$
Excavation G. Larouche	561 078,00 \$

CONSIDÉRANT QUE la conformité des trois soumissions les plus basses par rapport aux exigences du devis a été confirmée suite à l'analyse réalisée par Mme Claudia Veilleux, ingénieure à la firme de génie-conseil MSH mandatée par la municipalité;

CONSIDÉRANT la recommandation d'octroyer le contrat à **Excavation G. Larouche**, plus bas soumissionnaire;

Pour ces motifs, il est proposé par M. Jacques Vachon, et appuyé par M. Bruno Plourde et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'adjuger le contrat de réfection de ponceaux sur le Chemin des Eaux-Mortes à Excavation G Larouche pour un montant de 561 078,00 \$ taxes incluses.

10- ADJUDICATION D'UNE SOUMISSION – RÉFECTION DE VOIRIE SUR LE RANG 6 EST ET OUEST

RÉSOLUTION CM2022-80

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Monique a procédé à un appel d'offres public pour des travaux de réfection de voiries sur le Rang 6 Est et Ouest;

CONSIDÉRANT QUE l'ouverture des soumissions a été effectuée au bureau de la municipalité le lundi 2 mai 2022 à 9h 00;

CONSIDÉRANT QUE les soumissions reçues sont au nombre de trois et dont le résultat de l'ouverture des soumissions est le suivant :

Terrassement Belleau	2 922 318,14 \$
Construction Rock Dufour Inc.	3 017 296,86 \$
Excavation G Larouche Inc.	3 588 369,75 \$



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Sainte-Monique

CONSIDÉRANT QUE la conformité des trois soumissions les plus basses par rapport aux exigences du devis a été confirmée suite à l'analyse réalisée par M. Frédéric Tremblay, ingénieur au service de génie de la MRC de Lac-Saint-Jean Est;

CONSIDÉRANT la recommandation d'octroyer le contrat à **Terrassement Belleau**, plus bas soumissionnaire conforme;

Pour ces motifs, il est proposé par M. Jonathan Boily, et appuyé par M. Pascal Gauthier et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'adjuger le contrat de réfection de voirie du Rang 6 Est et Ouest à Terrassement Belleau pour un montant de 2 922 318,14 \$ taxes incluses.

11- CONFIRMATION D'EMBAUCHE – ENTRETIEN MÉNAGER

RÉSOLUTION CM2022-81

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a lancé un appel de candidatures pour combler le poste de responsable de l'entretien ménager des édifices municipaux;

CONSIDÉRANT QUE suite à un processus d'entrevues la candidature de Mme Marie-Pier Girard est recommandée au conseil;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Pascal Gauthier, appuyé de M. Bernard Girard et résolu à l'unanimité des membres du conseil de confirmer, séance tenante, la nomination de Mme Marie-Pier Girard au poste de responsable de l'entretien ménager des édifices municipaux.

12- DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – FABRIQUE DE SAINTE-MONIQUE

RÉSOLUTION CM2022-82

CONSIDÉRANT QU'une demande d'aide pour l'entretien des pelouses et du stationnement a été déposée par la Fabrique de Sainte-Monique à la Municipalité,

POUR CES MOTIFS, il est proposé par M. Jonathan Boily, appuyé par M. Pascal Gauthier et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'accepter, séance tenante, la demande d'aide de la Fabrique de Sainte-Monique pour l'entretien de la pelouse et du stationnement de l'église pour la saison estivale 2022.

13- POLITIQUE DE FRAIS DE DÉPLACEMENT

RÉSOLUTION CM2022-83

CONSIDÉRANT QUE le prix de l'essence a fait un bond important au cours des derniers mois;

CONSIDÉRANT QUE des employés de la Municipalité de Sainte-Monique doivent utiliser leur véhicule personnel dans le cadre de leur travail ou participer à des rencontres à l'extérieur du centre administratif;

CONSIDÉRANT la pertinence de revoir le taux payé au kilomètre afin que le remboursement des frais de déplacement reflète davantage la réalité en fonction de l'augmentation du prix de l'essence;

CONSIDÉRANT l'importance de mettre en place un système qui permettra d'ajuster mensuellement le taux en fonction du prix à la pompe au début du mois;

POUR CES MOTIFS; Il est proposé par M. Jacques Vachon, appuyé de M. Brun Plourde et résolu et résolu à l'unanimité des membres :

QUE le conseil de la Municipalité de Sainte-Monique adopte la nouvelle grille suivante concernant le remboursement des frais de déplacement du personnel de la municipalité



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Sainte-Monique

avec un taux correspondant au prix de l'essence enregistré dans une station-service le premier jour du mois de référence :

Prix essence	1.00\$	1.10\$	1.20\$	1.30\$	1.40\$	1.50\$
Montant au Km	0.45\$	0.46\$	0.47\$	0.48\$	0.49\$	0.50\$

Prix essence	1.60\$	1.70\$	1.80\$	1.90\$	2.00\$
Montant au Km	0.51\$	0.52\$	0.53\$	0.54\$	0.55\$

QUE le taux est plafonné à 0.55 \$/km selon un prix de l'essence de référence à 2 \$/litre.

14- ENTENTE 911

RÉSOLUTION CM2022-84

Il est proposé par M. Bruno Plourde, appuyé de M. Pascal Gauthier et résolu à l'unanimité des membres présents du conseil d'autoriser, séance tenante, M. Mario Desbiens, maire, ainsi que M. Mathieu Lapointe, directeur général, à signer l'entente pour le service 911 nouvelle génération.

15- MOTION DE SYMPATHIE

Il est proposé par M. Jacques Vachon que soit adressée une motion de sympathie à la famille de Mme Lucie Veillette suite à son décès récent.

16- ADJUDICATION D'UNE SOUMISSION – MARQUAGE VÉLOROUTE

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

17 - DIVERS :

a) Motion de remerciement – Mme Ruth Boulanger et M. Alain Belleau

Il est proposé par M. Mario Desbiens, maire, que soit adressée une motion de remerciement à Mme Ruth Boulanger et M. Alain Belleau pour leurs nombreuses années de dévouement à titre de responsable de la patinoire de Sainte-Monique.

b) Acceptation d'une soumission – entretien des chemins d'été

RÉSOLUTION CM2022-85

CONSIDÉRANT QUE conformément à l'article 938.1.2 du *Code municipal du Québec*, la Municipalité de Sainte-Monique a adopté un règlement de gestion contractuelle qui s'applique à tout contrat, y compris à un contrat qui n'est pas visé à l'un des paragraphes du premier alinéa du paragraphe 1 de l'article 935 ou à l'article 938.0.2 de ce Code ;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de ce règlement la municipalité de Sainte-Monique peut passer tout contrat comportant une dépense inférieure à 100 000 \$ de gré à gré;

Pour ces motifs, il est proposé par M. Jacques Vachon, appuyé par M. Jonathan Boily et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'accepter, séance tenante, la soumission de l'entreprise Terrassement Belleau pour l'entretien des chemins d'été à un taux horaire de 168.00\$ de l'heure plus les taxes applicables.



Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Sainte-Monique

Il est également résolu que le taux horaire sera indexé en fonction des taux émis par le Ministère des Transports du Québec le premier de chaque mois.

N° de résolution
ou annotation

18- PÉRIODE DE QUESTIONS

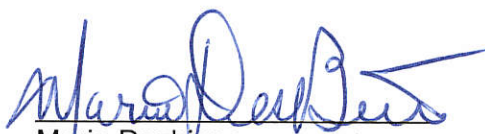
Des citoyens présents à la séance ont posé des questions pour lesquelles ils ont reçu des réponses de la part des membres du conseil.

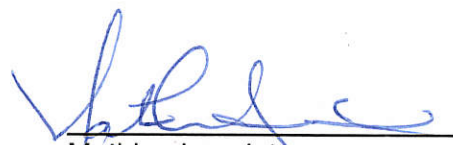
19- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

RÉSOLUTION CM2022-86

Attendu que tous les sujets inscrits à l'ordre du jour ont été traités, il est proposé par M. Jonathan Boily et résolu unanimement que l'assemblée soit levée.

La séance est levée à 20h 22.


Mario Desbiens,
Maire


Mathieu Lapointe,
Directeur général et
secrétaire-trésorier